Administration Communale de OUFFET
Rue du Village, 3 4590 OUFFET

Procès-Verbal du Conseil communal

Séance du 15 novembre 2021.
Présents : Mme Caroline MAILLEUX, Bourgmestre,
MM. Francis FROIDBISE, Arnaud MASSIN, Michel PREVOT, échevins,
Benoit JADIN, Renée LARDOT, Jean-Marc MOES, , MM. Pol GILLET, Emmanuel LOBET, Mme Marie-Cécile SEIDEL, conseillers communaux,
M. Henri LABORY, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE :

Objet : Centimes additionnels communaux au précompte immobilier, ex. 2022.

ex. 2022.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30 ;

Vu la circulaire du Service public de Wallonie, Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, en date du 13 juillet 2021, relative au budget pour 2022 des communes de la Région Wallonne ;

Vu le Code des Impôts sur les Revenus 1992 et notamment les articles 249 à 256 et 464,1° ;

Vu que la commune doit se doter des moyens nécessaires afin d'assurer l'exercice de sa mission de service public ;

Vu la communication du dossier au Directeur financier faite en date du 09/11/2021 conformément à l'article L 1124-40 § 1,3° et 4° du CDLD ;

Vu l'avis favorable rendu par Le Directeur financier, émis en date du 04/11/2021 et joint à la présente ;

Sur la proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

ARRETE, par huit voix pour et 3 voix contre :

Article 1er. Il est établi pour l'exercice **2022**, **2.600 centimes additionnels** communaux au précompte immobilier dû à l'Etat fédéral pour les propriétaires d'immeubles sis sur le territoire communal.

Article 2. La présente délibération sera transmise simultanément au Gouvernement Wallon – SPW – DGO5 – Administration centrale, ainsi qu'au SPF Finances.

Article 3. La présente délibération entrera en vigueur après accomplissement de formalités de la publication faite conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Par le Conseil,

Le Directeur général,
(S) Henri LABORY

La Bourgmestre,
(S) Caroline MAILLEUX

Administration Communale d'OUFFET - Liège -

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

Administration Communale d'OUFFET - Liège -